



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 08/08/2023

Reçu en préfecture le 23/08/2023

Publié le

ID : 057-245700695-20230807-D2023_66_SI-AR

DECISION 2023-66

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Considérant les actions inscrites dans la politique communautaire en faveur du tri à la source des biodéchets,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Un marché de fourniture d'abribacs est conclu le 7 août 2023 avec l'entreprise EMZ Environnement., 4 rue de l'Europe à 57370 PHALSBOURG, pour un montant de 24 679,00 € H.T. soit un total de 29 614,80 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 7 août 2023

Pour le Président
et par délégation
Roland BALCERZAK
Vice-Président en charge de la Mobilité et la
Coopération transfrontalière